

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 5 décembre 2012

Service instructeur

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière
et Européenne

11^{ème} Commission - N° CG-2012-6-11-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013 : ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 "Aménagement du territoire", le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale s'élève à 430 000 € (360 000 € au titre du fonctionnement et 70 000 € en investissement). Les recettes sont évaluées à 117 000 €.

Le soutien départemental au titre de la coopération internationale, transfrontalière et européenne s'inscrit actuellement dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

DEPENSES : 430 000 €

Tableau récapitulatif

	AE	AP	CP - BP 2013		TOTAL CP
			I	F	
Programme F012	222 000 €	0 €		282 200 €	282 200 €
Programme F014	0 €	70 000 €	55 000 €	61 100 €	116 100 €
Programme F015	0 €	0 €	15 000 €	16 700 €	31 700 €
TOTAL	222 000 €	70 000 €	70 000 €	360 000 €	430 000 €
	292 000 €				

Je vous propose d'envisager dans le présent rapport les actions et les crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I. PROGRAMME F012 – "COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EUROPÉENNE"

	AE	CP		Total CP BP 2013
		I	F	
Programme F012	222 000 €		282 200 €	282 200 €

La poursuite de nouveaux projets (Interreg IV et autres) et la participation du Département au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers et européens, sur la base de conventions pluriannuelles, nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 222 000 € et de crédits de paiement de 282 200 €. Sont ainsi concernés :

F812/2678 – Coopération transfrontalière et européenne pluriannuelle : 224 600 €

- Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) et le Fonds commun de coopération de la Conférence, qui feront l'objet d'une convention commune pour la période 2013 – 2018 pour une meilleure efficacité dans la gestion des fonds transfrontaliers.

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun qui assure le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance institutionnelle chargée de débattre des questions liées notamment au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports. Il cofinance également le Fonds de coopération destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin Supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle, sur la base d'une convention cadre couvrant la période 2013 à 2018.

Le budget total consacré à la reconduction du Secrétariat et du Fonds commun de coopération, pour la période 2013-2018, s'élève à 1 574 136 €, dont 524 712 € respectivement pour la partie suisse, la partie allemande et la partie française. La contribution départementale pour l'exercice 2013 s'élève à 21 863 €.

- L'Infobest Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens (convention 2010-2013), à hauteur de 24 900 €.
- L'association "Conseil Social et Economique de la Regio" (CSER) qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future : 22 358 €.
- Le Bureau Alsace/APA-Service (BAB)

Le Département est l'un des 9 cofinanceurs du Bureau Alsace de Bruxelles. Cette structure est la représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes.

Il a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et de les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes. Des priorités et un programme de travail sont définis chaque année.

Pour l'année 2013, et conformément à la convention de partenariat triennale 2011/2013, il est proposé de reconduire le montant accordé en 2012, à savoir 71 400 €.

- L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) (2011-2013)

L'Eurodistrict Trinational de Bâle est chargé de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de transports publics.

La convention 2011-2013 s'élève à 315 000 €, dont 157 500 € pour la partie suisse, 78 750 € pour la partie allemande et 78 750 € pour la partie française. La contribution départementale pour l'exercice 2013 s'élève à 21 200 €.

- L'assistance technique au programme Interreg IV A (2008-2015)

Le projet "Assistance technique" vise à mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exécution des tâches administratives et financières de gestion, d'animation, de suivi, d'évaluation, de promotion et d'information du programme de coopération transfrontalière Interreg IV-A Rhin Supérieur, réalisées par le Secrétariat Technique Commun (STC – basé à la Région Alsace), l'Autorité de gestion (le Conseil Régional d'Alsace), et l'Autorité de paiement (Caisse des Dépôts et Consignations). Sur la période 2008-2015, son coût global s'élève à 5 731 183 €, et la contribution du Département du Haut-Rhin est de 180 091 € (22 500 € par an de 2008 à 2014, le solde étant versé en 2015).

- Fonds micro-projets ETB

Ce fonds, similaire à celui mis en place avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, est porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle et permet de faire bénéficier des projets citoyens transfrontaliers d'un cofinancement Interreg de 50% auquel ils n'auraient en principe pas accès du fait de leur faible ampleur.

Sur la période 2012-2014, la participation départementale est de 18 000 € répartie en 16 200 € versés dans le cadre de la convention Interreg, et 1 800 € de soutien direct à l'ETB en 2012 afin de lui permettre d'atteindre les 5 % de fonds propres requis par Interreg. La participation départementale 2013 s'élève à 5 670 € dans le cadre du projet Interreg.

- D'autres projets Interreg IV A

Il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de 34 709 € pour soutenir de nouveaux projets Interreg IV A qui, au regard de leur objet, seraient les plus avancés et les plus pertinents pour le Département.

F712/2677 - Soutien aux organismes transfrontaliers : 6 000 €

Il y a lieu d'inscrire la participation départementale à l'Infobest Palmrain, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens du sud du Rhin Supérieur, dont la convention couvre la période 2011-2013.

F712/2677 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : 15 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 15 000 € afin de soutenir des petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux. En 2012, 9 projets ont pu bénéficier d'une participation départementale (montant moyen : 2 000 €), dans les domaines suivants : culture, jeunesse, sport et tourisme.

F712/2677 – Politiques Européennes – fonctionnement annuel : 11 500 €

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 11 500 € au titre des politiques européennes pour soutenir l'information sur l'Europe et la participation à des projets européens :

- Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE).

Le CIIE est une association qui a pour mission d'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débats et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale de 10 000 € permet au CIIE de poursuivre et de renforcer ses activités dans le Haut-Rhin (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation du grand public, projet spécifique impliquant des collégiens, mise à disposition de matériel ressource...). Les actions à mener sont définies chaque année.

- Participation à des projets européens :

Il est proposé de prévoir 1 500 € de crédits pour pouvoir soutenir l'un ou l'autre projet européen qui ne rentrerait dans aucune ligne de financement thématique spécifique, mais qui, au regard de son objet, serait intéressant pour le Département.

F612/2676 – Mission Europe : 5 000 €

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2013 s'élève à 5 000 €.

Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale.

Ce total correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de manifestations, pour le fonctionnement du réseau des référents Europe et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise ponctuelle...).

F612/2676 – Projet pour le Haut-Rhin – Assistance au Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière" : 5 000 €

Les crédits prévus dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin pour l'assistance au Groupe de projet n°4 "Coopération Transfrontalière" sont également renouvelés mais ont été revus à la baisse pour être ramenés à 5 000 €.

Il s'agira plus particulièrement d'approfondir dans le cadre de la révision de l'étude "Agglomération Trinationale de Bâle : Territoire d'expérimentation pour un nouveau modèle d'aménagement et de développement économique" certains aspects spécifiques de l'effet frontière qui désavantagent le territoire haut-rhinois par rapport à la Suisse et à l'Allemagne, et plus particulièrement le marché de l'emploi, la fiscalité, etc. ou de permettre de lancer quelques échanges avec un territoire frontalier soumis à des problématiques similaires à celles rencontrées dans le Rhin Supérieur (par exemple, IBA Emscher Park).

F612/2676 – Cotisations à divers organismes transfrontaliers et européens dont le Département est membre : 6 800 €

- Cotisation à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) : 6 000 €.

Le Département du Haut-Rhin est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006. Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers. Le Conseil Général est représenté au Bureau et au Conseil d'Administration de la MOT par le Président.

- Cotisation au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein : 400 €.

Le Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres et de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines.

- Cotisation au Conseil de la Regio TriRhena : 400 €.

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faitière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France.

F612/2676 – Hébergement du site Internet "2 Rives, 3 Ponts" : 300 €

Le projet "2 Rives, 3 Ponts, Mille choses à découvrir" a permis, avec l'aide d'Interreg et sous maîtrise d'ouvrage départementale, la mise en place d'itinéraires cyclables transfrontaliers. Le site Internet, créé en 2007, présente les différents parcours identifiés et permet de les faire connaître à un très large public. Les frais liés à son hébergement doivent être acquittés tous les ans.

F612/2676 – Traduction et interprétariat : 8 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 8 000 € sur cette ligne budgétaire pour l'année 2013 pour couvrir les frais de traduction de documents et d'interprétariat dans le cadre de la coopération transfrontalière et européenne (allemand, anglais, polonais).

II. PROGRAMME F014 – "COOPÉRATION INTERNATIONALE"

	AP	CP		Total CP BP 2013
		I	F	
Programme F014	70 000 €	55 000 €	61 100 €	116 100 €

F214/2682 et F714/2687 - Poursuite des partenariats existants et soutien aux associations locales : 105 000 €

a. **Investissement :**

- AP nouvelle 2013 : inscription de 70 000 € en autorisation de programme et de 18 000 € en crédits de paiement.
- AP anciennes : inscription de 37 000 € en crédits de paiement.

b. **Fonctionnement :**

- Inscription de 50 000 € en crédits de paiement.

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales menant un projet dans le périmètre administratif des collectivités étrangères avec lesquelles le Département a signé une convention de partenariat. Les axes de travail proposés sont les suivants :

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2013, il est notamment prévu le déplacement d'une délégation haut-rhinoise en Pologne pour la suite des échanges sur la gestion des déchets. Des jeunes Haut-Rhinois devraient également effectuer un séjour dans le Powiat autour du thème de l'environnement.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, l'hydraulique rurale, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur le renforcement des compétences du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2012, malgré la situation d'instabilité au Mali, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'un appui à la mise en œuvre de son plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (équipement en mobilier et en matériel didactique, formation dans le domaine agricole et prise en charge d'un salarié local pour le suivi du partenariat).

Pour 2013, il est prévu d'achever le programme 2012, qui n'a pas été réalisé dans sa totalité, compte tenu des difficultés de suivi et de l'impossibilité de se rendre sur le terrain, en particulier la construction d'une 2^{ème} retenue d'eau à Koflatié.

3. Partenariat avec le Land de Basse-Autriche

Depuis 2008, le Conseil Général est également partenaire du Land de Basse-Autriche.

4. Partenariat avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne

En 2009, le Département a signé un accord de coopération tripartite avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne.

Des projets de développement sont à l'étude, entre autres la mise en place de chambres froides pour la conservation d'aliments afin d'augmenter l'autonomie alimentaire de la Région d'Omusati.

5. Soutien aux associations locales

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales sur la base des critères d'éligibilité des projets d'aide au développement et ceux relatifs à l'intégration des nouveaux membres de l'Union européenne, approuvés par l'Assemblée en juin 2010.

F614/2686 - Frais partenariats internationaux : 10 000 €

Des crédits d'un montant de 10 000 € sont prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, transport dans le département, cadeaux).

F614/2686 – Cotisation à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) : 100 €

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département pour toute question relative à la coopération décentralisée et l'accompagne dans la conduite de son partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

F614/2686 – Cotisation à l'association "Institut Confucius d'Alsace" : 1 000 €

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et verse à ce titre à l'association une cotisation de 1 000 € par an.

L'Institut propose à Mulhouse des cours hebdomadaires pour actifs et étudiants, sur la base d'une convention signée en septembre 2010 avec l'Université de Haute-Alsace.

III. PROGRAMME F015 – "Prospectives, Aménagement"

	AE	AP	CP - BP 2013		TOTAL CP
			I	F	
Programme F015	0 €	0 €	15 000 €	16 700 €	31 700 €

F615/2696 – Cotisation à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB) : 200 €

La cotisation à l'association ETB s'élèvera à 200 € en 2013.

F815/2698 et F115/2691 – "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" : 31 500 €

• Fonctionnement

Le projet "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" (SIGRS) pérennisé sur la période 2011-2014, dans le cadre du projet Interreg N°B28 intitulé "[X-Border SIGRS, l'information géographique au service d'une RMT innovante et proche des citoyens]" nécessite l'inscription en fonctionnement des crédits de paiement d'un montant de 16 500 € pour l'exercice 2013.

Ce montant ne peut être revu à la baisse en raison du partenariat multipartite qui nous lie aux autres cofinanceurs dans le cadre de la convention Interreg IV.

Les dépenses relatives à ce projet sont couvertes en très grande partie par les participations des autres partenaires, dont l'Union Européenne. Elles sont inscrites en recettes de fonctionnement auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale.

- **Investissement**

Pour ce même projet, il s'agit d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 15 000 € afin de pourvoir aux besoins du projet en matière d'achat de données géographiques.

Là également, les dépenses sont couvertes en grande partie par les participations des autres partenaires, dont l'Union Européenne, inscrites en recettes d'investissement auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale.

RECETTES : 117 000 €

Tableau récapitulatif

	AE	AP	CP - BP 2013		TOTAL CP
			I	F	
Programme F015	0 €	0 €	12 000 €	105 000 €	117 000 €
	0 €				

Les recettes prévues, d'un montant total de 117 000 €, concernent le projet "[X-Border SIGRS, l'information géographique au service d'une RMT innovante et proche des citoyens]", dont le Département est maître d'ouvrage. Elles constituent les participations des autres partenaires du projet.

➤ **Fonctionnement : 105 000 €**

Dans le cadre de la poursuite du projet SIGRS 2011/2014 jusqu'en juin 2014, il y a lieu d'inscrire des recettes d'un montant de 105 000 € pour l'exercice 2013.

➤ **Investissement : 12 000 €**

Dans le cadre du projet SIGRS 2011/2014, il y a lieu d'inscrire des recettes pour un montant de 12 000 € pour l'année 2013.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

✉ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2013 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En fonctionnement : une autorisation d'engagement de 222 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 360 000 €.
- En investissement : une autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 70 000 €.
- 117 000 € au titre des recettes.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 222 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 282 200 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 61 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 70 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 55 000 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 16 700 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 15 000 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 105 000 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 12 000 €.

☞ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER